

LES DÉCHETS

Les déchetteries

En plus des déchets déjà collectés en porte-à-porte (ordures ménagères, emballages légers et papiers), les déchetteries du territoire acceptent tous les autres types de déchets : cartons, métaux, déblais et gravats, terre végétale, déchets d'équipements électriques et électroniques, meubles usagés, déchets verts ...

9 déchetteries sur le territoire de Cap Atlantique



Quoi déposer dans les déchetteries ?

Les 9 déchetteries de Cap Atlantique acceptent les mêmes types de matériaux.

- ▶ Emballages plastiques et métalliques, cartonnettes, verre et papiers,
- ▶ Cartons,
- ▶ Métaux et ferrailles,
- ▶ Bois non traités (palettes, planches, caisses),
- ▶ Déchets verts (tontes de pelouse, feuilles, fleurs, tailles de haies, produits d'élagage, branchages inférieurs à 15 cm de diamètre...),
- ▶ Déblais et gravats (déblais, terre cuite, faïence, porcelaine, ardoise, cailloux, terre...),
- ▶ Pneumatiques sans jante (véhicules légers uniquement),
- ▶ Meubles usagés (meubles, matelas, salons de jardin...), sauf à la déchetterie de Batz-sur-Mer,
- ▶ Tout venant, encombrants.

Uniquement pour les particuliers

- ▶ Batteries, piles et accumulateurs,
- ▶ Déchets chimiques ménagers (peintures, solvants, produits d'entretien, désherbants, pesticides, ...),
- ▶ D3E - Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, dont piles, tubes néons et lampes,
- ▶ Huiles de vidange et de friture,
- ▶ Jouets et jeux
- ▶ Cartouches d'imprimantes,
- ▶ Vêtements (textiles d'habillement, linge de maison, chaussures),
- ▶ Pneumatiques sans jante (véhicule léger uniquement),
- ▶ Meubles usagés (meubles, matelas, salons de jardin...), sauf à la déchetterie de Batz-sur-Mer,
- ▶ Amiante, plaques fibro-ciment (uniquement à la déchetterie du Pouliguen pour les particuliers et sur présentation d'un justificatif de domicile). 2,85 €/m² au-dessus de 10 m² ou 139,90€ la tonne TTC (tarif voté pour 2020). Le conditionnement en sac, fournie par l'agent d'accueil, est à faire sur place par l'utilisateur.



Les interdits

Pneus jantés, pneus de poids lourds et de tracteurs, souches d'arbres (sauf à la station de broyage de Livery-guérande), amiante (sauf à la déchetterie du Pouliguen), ordures ménagères, fusées de détresse, bouteilles de gaz, médicaments, extincteurs, ...



Les conditions d'accès aux déchetteries

Horaires des 9 déchetteries

Guérande, Herbignac - Kéraline, La Baule-Escoublac, Le Pouliguen, Pénestin et Piriac-sur-Mer :

du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h ;

Herbignac - Pompas :

le lundi et le mercredi, de 8h à 12h, et le samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h ;

Batz-sur-Mer :

- ▶ du 16 septembre au 14 juin : du lundi au samedi, de 9h à 12h ;
- ▶ du 15 juin au 15 septembre : du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h ;

Le Croisic :

- ▶ du 16 septembre au 14 juin : du lundi au samedi, de 14h à 18h ;
- ▶ du 15 juin au 15 septembre : du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h ;

Station de broyage des déchets verts de Livery à Guérande :

- ▶ du 16 octobre au 15 avril : tous les jours sauf le mardi et le dimanche, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 ;
- ▶ du 16 avril au 15 octobre : tous les jours sauf le mardi et le dimanche, de 8h à 12h30 et de 14h à 18h30.



Merci d'arriver au plus tard 15 minutes avant la fermeture !

Fermées les jours fériés et en cas de fortes intempéries.

Préparez votre arrivée en déchetterie :

- ▶ Prendre connaissance des plans des déchetteries ;
- ▶ Bâcher sa remorque ;
- ▶ Ranger/préparer les déchets par catégorie, dans son véhicule ;
- ▶ Trier le contenu des sacs noirs et les laisser ouverts afin que l'agent puisse les contrôler.
- ▶ Pour leur propre sécurité, les jeunes enfants doivent rester dans les véhicules.
- ▶ Prévoir votre propre outillage de déchargement et d'entretien.
- ▶ L'accès est **gratuit** pour les particuliers.
- ▶ **L'accès aux professionnels est autorisé sous conditions** disponibles auprès des gardiens ou sur le règlement de collecte téléchargeable ci-contre. La pesée s'effectue par pont-basculé sur les sites de Kéraline à Herbignac, Livery - Guérande et Piriac-sur-Mer.
- ▶ L'accès est interdit aux véhicules dont le poids en charge est supérieur à 3,5 tonnes.

L'avenir des déchetteries

Le 16 février 2017, le Conseil Communautaire de Cap Atlantique a approuvé le schéma directeur des déchetteries et équipements associés.

- ▶ Afin d'optimiser le réseau des déchetteries, il a été décidé de **mutualiser sur un seul site les déchetteries du Pouliguen et de Batz-sur-Mer** en incluant un projet de recyclerie, et d'autres activités en lien avec l'économie sociale et solidaire.
- ▶ **Les déchetteries de La Baule-Escoublac et de Guérande**, associées à la plateforme déchets verts de La Baule-Escoublac, seront également mutualisées sur le même principe.
- ▶ Les autres sites des déchetteries conservés seront progressivement rénovés.



Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique

3 Avenue des Noëles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

☎ **02 51 75 06 80**